

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>16</i>
<i>Représentés :</i>	<i>6</i>
<i>Absents :</i>	<i>1</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>22</i>

Séance publique du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 06 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;
M. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Stéphane SANSAC (arrivé à 20h35), Maurice TEULIER,

Absents-excusés :

Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC ;
Mme Françoise GALEOTE représentée par Mme Francine TEISSIER ;
Mme Kedna THOMAS représentée par Mme Danièle KAYA-VAUR ;
Mme Karine MINIC représentée par M. Stéphane SANSAC ;
M. Edmond ROUTABOUL représentée par Mme Huguette THERON-CANUT ;
M. Yohan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ.

Absents :

Mme Sandrine AUBRY

Secrétaire de séance : M. Sébastien FABRE

**Délibération n°
DL20220901**

**RODEZ AGGLOMERATION : Convention d'implantation,
d'entretien et d'usage des matériels pour la collecte des
déchets ménagers sur le domaine public.**

Le 13/01/2016, la Mairie d'Olemps a conclu une convention de partenariat avec Rodez agglomération « Convention d'implantation, d'entretien et d'usage des conteneurs enterrés et semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés ».

L'évolution des modalités et des matériels de collecte conduit à résilier cette convention au 01/12/2022.

Une nouvelle convention est proposée pour tenir compte des évolutions du service, et applicable à l'ensemble des équipements de collecte. Elle a été approuvée par le conseil communautaire du 05 avril 2022.

Où l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE ;

- D'approuver la convention d'implantation, d'entretien et d'usage des matériels pour la collecte des déchets ménagers sur le domaine public ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention ;
- D'adopter à l'unanimité.

Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 14 SEP. 2022

- Sa publication
Affichée le : 15 SEP. 2022

Retirée le :

Accusé de réception en préfecture

012-211201744-20220912-5_DL20220901-DE
Reçu le 14/09/2022

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ

